

On s'abonne à Lyon, chez :
THÉODORE PITRAT, Libraire,
rue du Péral;
V^e BARREAU, rue S^t Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
Et chez tous les Directeurs de
Poste.



Echo de L'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît :
Les Mardi, Vendredi et Di-
manche,

PRIX;
Trois Mois, 7 fr.
Six Mois, 13
Un An, 24
1 fr. de plus, par trimestre
pour l'Etranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;
Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 24 FEVRIER 1826.

On doit à l'administration de M. de Sathonay, premier maire de notre ville après la réunion des trois mairies, d'avoir éloigné de nos murs le fléau des maisons de jeux publics, établies à l'instar de celles de Paris. La plume élégante et facile de l'ancien professeur Béranger, mort depuis peu d'années, fit éclore, à cette époque, une Epître, dédiée à notre premier magistrat, sur la clôture de ces antres d'infamie. Ces établissemens ne sont plus tenus avec ostentation et publicité, mais ils n'en existent pas moins; et ils se sont rétablis, depuis quelque tems, dans les pièces de réserve de certains cafés, où la fureur de jouer réunit des badauds groupés autour de quelques escrocs habiles. La police est accusée, à tort sans doute, de protéger la tenue clandestine de ces jeux prohibés. Il importe à la considération dont les agens de l'autorité doivent être jaloux, d'imposer silence à ces voix accusatrices, en provoquant l'exécution des réglemens, et la sévérité de l'administration, qui ne paraît tolérer que parce que ses agens inférieurs négligent de la prévenir. Ces repaires d'escrocs et d'oisifs vicieux sont connus de tous les citoyens, et c'est à la police à faire son devoir en les signalant.

— M. Dupuis, substitut du procureur du Roi à Trévoux, nommé en cette qualité près notre tribunal de première instance, pour remplacer M. Ravier-du-Magny, neveu, appelé aux fonctions de Conseiller à la Cour, a été installé, samedi dernier, dans une

réunion générale des deux Chambres du tribunal.

— Un marchand de meubles, nommé Franz, demeurant quai St-Clair, a été victime d'un incendie qui a éclaté avec violence dans son magasin, dans la matinée de mardi dernier. De prompts secours ont arrêté les progrès du feu. Le magasin, les marchandises et le mobilier étaient assurés.

— La police doit redoubler d'ardeur et de persévérance; car depuis un mois les voleurs semblent avoir redoublé d'audace sur tous les points de la ville. M. Brunet, fabricant, quartier des Capucins, vient d'être la victime d'un vol d'environ trois mille francs. Cette somme paraît avoir été prise dans sa caisse, samedi ou dimanche dernier. Les circonstances de ce crime supposent, de la part des voleurs, beaucoup d'adresse ou de connaissance des localités.

— Le dimanche des *Brandons* était un jour de travail pour les filoux, s'il était un jour de fête pour les disciples de Momus. Une femme Nicolas a, dans la soirée de ce jour, et dans l'endroit où l'affluence était la plus grande, au pied du pont de la Guillotière, saisi la bourse pleine d'argent de l'un des nombreux promeneurs. Il paraît que le mouvement a été aperçu par le volé, et, quoiqu'elle eût laissé tomber la bourse en protestant de son innocence, elle a été arrêtée sur-le-champ. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de l'audace du voleur ou de la présence d'esprit du volé, au milieu d'une foule innombrable.

— Les Epicuriens, dans leurs poésies érotiques, émettent souvent le vœu de mourir au sein des débauches de la table. Un ivrogne vient de réaliser le souhait de ces hommes de plaisir et de boue. C'est dans l'un des cabarets du quartier St-Jean, que ce malheureux a été frappé, le verre à la main, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Sectateur de Bacchus, il est mort à son poste, *inter pocula*.

PROJET D'UNE ECOLE DE MEDECINE.

Coup-d'œil sur l'enseignement des Sciences médicales à Lyon, considéré dans les tems anciens et modernes. Projet d'établissement d'une Faculté spéciale de médecine dans cette ville.

Au moment où les Chambres vont s'occuper de nouveau d'une loi relative à l'organisation des Ecoles secondaires de médecine, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler l'état de prospérité dont l'enseignement des Sciences jouissait autrefois à Lyon, ainsi que les motifs que l'on pourrait alléguer aujourd'hui en faveur de l'établissement d'une Ecole spéciale de médecine dans cette même ville.

L'on sait qu'Auguste, voulant établir sa puissance dans les Gaules, se prêta, à l'exemple de Jules-César, au goût des peuples qui les habitaient; il fit bâtir un temple, à Lyon, près de celui que venaient d'élever en son honneur et de lui dédier les habitans de cette ville, ainsi que les soixante nations gauloises avec lesquelles elle entretenait des relations de commerce. Dans ce temple l'on étudiait toutes les sciences: la médecine, particulièrement, y tenait l'un des premiers rangs, et y jouissait des plus grands honneurs; Jules-César avait même accordé le droit de citoyen à ceux qui la cultivaient: *Medicinæ professorum et liberalium artium doctores præcipui muneris loco civitate donaverat.*

Il paraîtrait que St. Luc l'évangéliste, qui voyageait dans les Gaules, se servit de la médecine qu'il professait pour conférer avec les savans de l'Ecole lyonnaise, et leur annoncer la parole de Dieu; aussi, depuis cette époque, les médecins français prennent-ils St. Luc pour leur patron, et le collège de ceux de cette ville, débris de l'ancienne Université, voulut-il que l'image de cet apôtre en consacra la mémoire dans tous les actes qui sortaient de son sein; ce qui constitua son premier sceau.

Les persécutions que l'Eglise chrétienne eut à subir détruisirent en partie l'Ecole de Lyon, et la plupart de ses membres périrent martyrs de leur croyance religieuse; l'embrasement qui consuma notre cité, et dont parle Sévère, porta aussi un terrible échec à notre Université; cependant elle fut loin d'être entièrement ruinée, puisque, quatre-vingts ans après, *Galien*, médecin des empereurs *Marc-Aurèle* et *Lucius - Verus*, s'entretenait avec *Abascantus* qui exerçait et professait la médecine, à Lyon, avec le plus grand éclat, puis l'empereur *Maxime*, qui succéda à *Antonin* le pieux, donna à *Titianus*, son précepteur et son ami, la préfecture des Ecoles de Lyon, et d'Antun; et enfin, puisque *Cornélius* dit que sous *Claude*, *Tibère* et *Néron*, l'Ecole était dans son plus haut lustre: *Et nobilissimam Galliarum sobolem studiis ibi operantem.*

Les empereurs de Rome, après avoir embrassé la Foi catholique, continuèrent d'accorder leur protection à la médecine et à ceux qui s'y adonnaient. Ils attirèrent auprès d'eux les plus célèbres docteurs que fournissaient les Ecoles gauloises, et les décorèrent souvent du titre de *Præfectorii viri*.

Trajan, qui aimait et cultivait l'art de guérir, ne manqua pas, pendant le séjour qu'il fit à Lyon, d'y conférer souvent avec ceux qui le pratiquaient.

Les Goths et les Lombards ayant fait une irruption en Italie, et s'étant assis sur le trône des empereurs romains jusqu'à l'arrivée de *Charles-Magne*, respectèrent l'académie de Lyon, et n'y portèrent aucune atteinte. *Cassiodore*, principal ministre de *Théodoric*, leur roi, dit qu'ayant soumis les Français sous son empire, il en estimait les médecins: il donne ensuite des détails sur les formes de leur réception.

Childebert, qui, le premier, joignit la Bourgogne à la France, conserva à Lyon les privilèges que lui avait accordés *Gontrand*, assura aux docteurs tous les avantages qu'ils tenaient de *Théodoric*, et plaça, dans l'hôpital qu'il avait fondé, des médecins tirés de l'académie qui subsistait encore.

Après ces princes, l'exercice de la médecine fut associé au sacerdoce. Les incendies et les révolutions ayant anéanti les livres qui contenaient les documens de la science, le peu qu'il en resta fut conservé par les moines;

ces religieux étudièrent l'art de guérir, et plusieurs d'entre eux devinrent médecins, en même tems que plusieurs médecins se firent religieux; le temple et les écoles disparurent en partie, pour se changer en un couvent de moines soumis d'abord à la règle de St. Martin, ensuite à celle de St. Benoit. Le célèbre *Aegidius* fut un des premiers habitans de ce monastère, qui devint ensuite l'église collégiale de St. Martin-d'Ainay, et qui est aujourd'hui l'une de nos premières paroisses.

La science n'était cependant pas toute renfermée dans les cloîtres; elle était encore cultivée au dehors; la forme et les usages de l'ancienne académie n'étaient pas totalement oubliés.

Plusieurs papes, pendant leur séjour à Lyon, accordèrent des privilèges à ses écoles et à ses docteurs, comme ils en avaient accordés à son église: tel fut *Petrus Hispanus*, de Lisbonne, prêtre-médecin, et ensuite pape sous le nom de *Jean XXI*: tel fut encore *Clément V*, qui, dans le XIII^e siècle, reçut la thiarre à Lyon, et y fut accompagné par *Arnaud de Villeneuve*, son médecin, qui y resta pour pratiquer et enseigner son art; ce qui nous autorise à le compter parmi les savans qui ont illustré notre cité, aussi bien que l'école de Montpellier, qui se glorifie de l'avoir eu pour professeur.

Guy-de-Chauliac vint professer la médecine à Lyon dans le XIV^e siècle; il fut sans doute agrégé à notre Université; car, sans cette agrégation, d'après les statuts du Collège, il n'aurait point eu le droit d'exercer dans notre ville.

En 1290, *Philippe IV*, dit le Bel, donna une sentence pour maintenir et instituer des docteurs à Lyon.

Il existe aussi des lettres-patentes, données à Paris par *Philippe de Valois*, concernant les docteurs et bacheliers de l'Université de Lyon, en 1328.

En 1402, sous le règne de *Charles VI*, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il est dit que les habitans de Lyon, comme cité noble et excellente, pourront avoir des docteurs-réens en droit civil et canonique, et d'autres docteurs pour faire profession d'études et enseignemens des arts et sciences et arts libéraux.

Vers le milieu du XV^e siècle, un grand nombre de savans se retirèrent à Lyon pour y composer et pour y faire imprimer leurs ouvrages. Il régnait alors dans cette ville une grande émulation littéraire. Son principal commerce était la librairie, et ses presses étaient les premières de l'Europe.

Ce qui pourrait encore contribuer à prouver l'ancienne existence d'une université à Lyon, et d'une académie de médecine, c'est, d'une part, le petit sceau que le Collège avait conservé, et qui servait à sceller ses actes et certificats: lequel portait, de tems immémorial, au-dessus des armes de la ville, un bras dont

la main tenait un livre fermé, emblème destiné à rappeler l'Université fameuse qui s'était conservée en entier durant tant de siècles; et, d'autre part, ce passage du Père *Ménestrier*, qui écrivait en 1669: « Le Collège des médecins de Lyon, qui est un des plus célèbres de l'Europe, y a attiré de tous côtés une infinité de savans. » Il cite ensuite plusieurs médecins qui y exerçaient dans les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, et qui étaient faits pour illustrer le corps auquel ils étaient affiliés.

Deux incendies, arrivés en 1758 et 1780, détruisirent la plus grande partie des titres qui pouvaient faire connaître l'origine du Collège et les divers états par lesquels il avait passé: la forme qu'il avait lors de sa dissolution, paraît cependant dater de l'an 1530, et ne fut autorisée qu'en 1576; ses statuts furent approuvés par des lettres-patentes accordées par *Henri III* à Poitiers, en octobre 1577, et successivement confirmées par *Henri IV* à Lyon, en septembre 1595; par *Louis XIII* à Fontainebleau, en mai 1631; et par *Louis XIV* à Lyon, en janvier 1659.

Chappuzeau, dans un ouvrage intitulé: *Lyon dans son lustre*, écrit en 1606, l'appelle Collège magnifique et fameux; le père *Colonia*, qui a écrit en 1730, dit que le Collège des médecins de Lyon contribua beaucoup à la gloire de la littérature par le grand nombre et le mérite des auteurs qu'il a produits; *Verdier*, dans son ouvrage sur la jurisprudence de la médecine en France, en parlant de l'autorité des magistrats de police relativement à la médecine, cite celle qui s'exerce à l'égard du célèbre Collège des médecins de Lyon.

Parmi les hommes illustres qui ont professé et pratiqué dans notre ville dans ces tems reculés, on peut citer *Abascantus*, *Lanfranc*, *Arnaud de Villeneuve*, *Guy-de-Chauliac*, *Renodis*, *Champier*, *Rabelais*, *Canape*, *Nostradamus*, *Sarrasin*, *Monticns*, *Solenander*, *Regnaud*, auxquels ont dignement succédé les *Daleschamp*, *Bauhin*, *Tolet*, *Pons*, de la *Monière*, *Panthot*, *Garnier*, *Spon*, *Falconet*, *Meyssonier*, *Pestalozzi*, *Jean Baseilhac* dit frère *Cosme*, *Pouteau*, *Vitet*, *Petit*, *Janin*, *Rast* et *Gilbert*.

Tant que le Collège des médecins a subsisté notre ville a offert un grand nombre de savans qui se livraient, avec un égal succès, à la pratique de l'art et à son enseignement; le goût de la science était répandu et la profession honorée; mais la révolution détruisit les institutions anciennes et bien ordonnées, et ne leur substitua, à Lyon au moins, rien qui pût les remplacer. L'amour de la science de quelques hommes laborieux suppléa à l'abandon dans lequel le gouvernement laissait cette partie intéressante de l'instruction publique, et, au milieu de nos discordes civiles, les sciences médicales ne cessèrent pas longtemps d'être cultivées; un petit nombre de médecins que l'amitié avait réunis s'occupèrent dans leurs assemblées des progrès de

la science, et particulièrement des maladies régnantes : ils fondèrent ainsi à Lyon une société de médecine, digne héritière aujourd'hui de la gloire de l'ancien Collège. Parlons maintenant d'un autre établissement qui a contribué d'une manière plus directe à la prospérité de l'enseignement : il existe dans cette ville un vaste hôpital dans lequel on a dès longtemps professé les éléments des sciences médicales. Ces leçons furent d'abord consacrées à l'instruction des élèves internes ; M. A. Petit, l'un des chirurgiens-majors de cet établissement, fit un plus grand nombre de cours, et y admit les élèves du dehors ; les successeurs de cet habile opérateur ont continué de faire des leçons d'Anatomie et de Chirurgie, avec assez de succès pour que les facultés spéciales aient toujours tenu compte aux élèves de Lyon des études qu'ils y avaient faites ; néanmoins, l'on sentait depuis long-temps tout ce que cet enseignement avait d'insuffisant, lorsqu'en 1822 le ministre de l'intérieur donna à notre école le titre d'école secondaire, et ajouta aux cours qui s'y faisaient déjà trois chaires de médecine, *clinique interne, pathologie interne et matière médicale*.

Tel est l'état de l'enseignement à Lyon depuis l'année 1823 ; il n'est ni ce qu'il pourrait, ni ce qu'il devrait être ; les élèves, dont le nombre s'accroît tous les jours, demandent plus de moyens d'instruction dans une ville qui en contient tous les éléments ; et quelle cité, en effet, pourrait-on choisir pour mieux placer une faculté spéciale ! Trois grands hôpitaux consacrés, l'un aux maladies aiguës et chroniques (le grand Hôtel-Dieu) ; l'autre aux vieillards, aux orphelins et aux filles enceintes (l'hospice de la Charité) ; et le troisième aux aliénés, aux vénériens et aux incurables (l'hôpital de l'Antiquaille), offrent de grandes facilités pour l'étude de la clinique interne et externe, et pour celle de l'Anatomie. L'on professe depuis long-temps aux frais de la ville la Physique, la Chimie et l'Histoire naturelle ; dans l'enceinte de nos murs se trouve aussi un Jardin des plantes, un Cabinet d'Histoire naturelle, de vastes Amphithéâtres et deux Bibliothèques publiques, celle de la Ville et celle de l'Académie, riches toutes deux en livres anciens et modernes, ainsi qu'en manuscrits précieux ; enfin, une Ecole royale vétérinaire qui offre un vaste champ à exploiter au pathologiste expérimentateur, et des moyens faciles d'étudier l'Anatomie comparée ; les professeurs de cet établissement, tous connus par leur profond savoir comme par leur zèle éprouvé pour les progrès de la science, promettent un appui sûr et éclairé à tout homme laborieux qui voudra parcourir cette carrière trop négligée jusqu'à ce jour.

Telles sont les ressources que nous possédons et avec lesquelles il serait facile de rendre à notre ville son ancienne réputation littéraire, et de donner à l'enseignement des sciences

médicales tout l'éclat dont elles sont susceptibles.

J. P. POINTE, Docteur en médecine.

TRIBUNAUX DE LYON.

Le nommé Morand, tailleur d'habit, rue des Farges, était prévenu d'avoir injurié deux Prud'hommes de cette ville, dans l'exercice de leurs fonctions. Un sieur Girard, ouvrier en soie, refusait de rendre à messieurs Pinoncelly et Compe, des ustensiles de fabrique que ces derniers lui avaient confiés. Ces messieurs instruits que le sieur Girard les avaient cachés dans le domicile de Morand, obtinrent une ordonnance de M. le président des Prud'hommes, et se présentèrent, assistés de deux membres de ce conseil et d'un huissier, chez le sieur Morand, qui, non-seulement s'opposa à l'opération qui était prescrite, mais encore prodigua à plusieurs reprises les outrages et les injures les plus graves aux deux Prud'hommes : ceux-ci furent obligés de se retirer. A l'audience de la police correctionnelle, le 21 de ce mois, le prévenu a fait valoir plusieurs circonstances atténuantes. Ses excuses et son repentir ont désarmé la rigueur du ministère public, et le Tribunal usant d'indulgence ne l'a condamné qu'à trois jours d'emprisonnement, à l'amende et aux dépens.

ALBUM LYONNAIS.

Un personnage très-connu, qu'une Académie compte parmi ses membres, est chargé, dit-on, par la *Société des bons livres* de Paris, d'acheter le plus qu'il pourra de livres obscènes, licencieux et impies, pour les mettre au feu. Afin de s'acquitter de cette mission de confiance, il assiste régulièrement à toutes les ventes de livres, où il fait de nombreuses acquisitions des deniers de la Société. De retour chez lui, le savant consciencieux fait un examen raisonné de ces dangereuses productions. Il place, dans sa bibliothèque, les ouvrages qui lui manquent, et revend le surplus à quelques libraires de sa connaissance auxquels il recommande de ne pas les exposer en public. On dit que cet ami des mœurs, chargé de faire disparaître de la circulation les ouvrages libertins, est l'éditeur, concurremment avec un autre savant, d'un recueil de poésies, dont la liberté immorale a révolté les plus indulgens. On voit que cet homme ne tient pas beaucoup à mettre la morale en action, c'est assez pour lui de la mettre à profit.

— Un de nos abonnés, qui lit la *Ga-*

zette universelle, y a vu l'annonce des mesures prises par la nouvelle administration pour renfermer, chez elles, les femmes prostituées, qui se répandent en essaims nombreux aussitôt que la nuit vient étendre ses voiles sur la ville. Cet abonné nous écrit que, sur la foi du journal, il a parcouru, le soir, le quartier des Célestins, qu'il a vu, comme par le passé, infecté, dans tous les sens, par les nombreuses sirènes qui y ont établi leur séjour. Entré au spectacle, ses regards les ont rencontrées dans les corridors, et dans plusieurs parties de la salle. Encore une belle mesure jointe à tant d'autres, dont l'exécution est aussi impossible que la réforme absolue des mœurs, dans notre siècle de perversité. Encore une ordonnance tombée, comme tant d'autres, comme certaines lois elles-mêmes, en désuétude, dès le lendemain de sa promulgation. C'est ainsi que se termine la lettre de notre abonné, qui prétend que notre aînée, *dame Gazette*, a bu un verre ou deux de l'eau de la Garonne.

— A la prière de M. Paulin, commissaire de police, que nous n'avions pas nommé, nous avons présenté quelques observations dans la vue d'atténuer ce que nous avons dit sur la négligence apportée, par la police, dans la surveillance des bals masqués, et particulièrement de celui du dimanche des *Brandons*, au Grand-Théâtre. M. Paulin a cru devoir se faire connaître, et écrire à *la Gazette* une lettre dirigée contre nous. Ce que nous avons dit subsiste et fait peut-être partie des choses que M. le commissaire avoue n'avoir pas entendues. Il annonce qu'il était présent. Ce n'est pas nous qui l'avons calomnié, c'est lui-même, puisqu'il se désigne. Ce n'est pas notre faute si, en se nommant, il a pris sur lui la responsabilité de l'indulgence que nous avons cru devoir signaler. Nous n'avons pas dit, au surplus, entendons-nous bien, que le masque, dans la pièce de vers qu'il a débitée, ait parlé de politique. Il a annoncé que le Théâtre serait fermé et remplacé par un couvent, que les jeunes gens au lieu de danser iraient, l'année prochaine, se confesser *par ordre*, etc. ; le tout semé de propos plus

que *gaillards*, comme dit M. Paulin, pour servir de passeport à mille plats quolibets, contre la religion et la morale. Voilà ce que nous avons entendu, ce que nous avons dit, et nous le maintenons.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

L'importation de nos soieries en Angleterre est un sujet de nombreuses doléances dans les deux chambres du Parlement britannique. Des pétitions ont été présentées au nom des fabricans d'étoffes de soie, dont les manufactures sont plongées dans la plus profonde détresse. Les adversaires de l'introduction de nos marchandises posent en fait, qu'il leur est impossible de soutenir la concurrence, et de lutter contre nos fabriques de soieries. Cet aveu, de la part de nos rivaux éternels, est amené par la force de la vérité, et le sentiment de leur insuffisance réelle : c'est un hommage non suspect rendu à nos ressources locales et à notre active industrie.

— Le magnétisme est remis à l'ordre du jour. L'académie de médecine de Paris a décidé qu'elle s'en occuperait de nouveau. Une commission a été nommée. Veut-on renouveler les longues controverses qui ont rempli de leurs dissertations interminables les gazettes du siècle dernier ?

— La commune de Ferney, que la résidence de Voltaire a rendue si célèbre, éprouve le besoin d'une église. Entourés de protestans, le petit nombre de fidèles en cet endroit ne peut suffire aux dépenses qu'entraînera cette construction. Déjà, à la voix de l'évêque de Belley, des offrandes sont parvenues de plusieurs côtés. Le chef visible des chrétiens, Sa Sainteté, vient d'envoyer un mandat de cinq mille francs. Le zèle des enfans de l'Eglise ne saurait être stimulé par un exemple plus imposant. Les dons peuvent être adressés à l'évêché, à Belley. Le clergé de notre diocèse ne restera pas indifférent à cette pieuse entreprise, et son digne chef, qui occupe, avec tant de distinction, ce siège illustré par de nom-

breux martyrs, s'empressera de suivre les traces du Père commun des fidèles.

— La littérature vient de faire une nouvelle perte. M. Pillet, rédacteur en chef de la *Biographie universelle*, vient de mourir à Paris. Les services qu'il avait rendus à cette entreprise, les qualités dont il était doué, et qui constituent le bon écrivain, le feront regretter long-tems. Il appartenait par la naissance au duché de Savoie, et le journal de cette contrée paie à sa mémoire un tribut d'éloges dont la vérité sera sentie par les amis des lettres.

NÉCROLOGIE.

Il paraît que, depuis quelques jours, la mort se plaît à marquer ses victimes parmi les anciens chefs de nos armées. Le lieutenant-général *Frère* vient de mourir dans un âge assez avancé. Sa valeur lui avait fait parcourir avec rapidité les échelons des principaux grades militaires. On ne cite de lui aucun trait que l'inexorable Histoire puisse noter de blâme, dans ses fastes redoutables. Il vivait dans la retraite la plus profonde depuis la restauration. On ne dit pas que ce général soit du nombre de ceux que les dépouilles de l'étranger ont gorgé de richesses encore humides des larmes des citoyens dépouillés. C'est une nouvelle place vacante, dans le cadre de nos anciens officiers-généraux, que la mort éclaircit tous les jours, comme aux jours des combats.

— Poullain de Grandprey, ancien législateur, membre de la Convention nationale, de funèbre mémoire, a voté l'appel au peuple et le sursis dans le procès que les Régicides firent au malheureux Louis XVI. Livré des sa jeunesse à l'étude des lois, il avait exercé avec quelque succès la profession d'avocat. Banni d'abord, puis rappelé de l'exil, il rentra dans ses foyers, où il s'occupait de consultations et d'affaires litigieuses lorsque la mort est venue le saisir. Le petit nombre de conventionnels et de votans qui existent encore, donne lieu de croire que cette assemblée fameuse, qui supprima la

royauté pour donner, au lieu d'un maître, sept cents tyrans à la France, appartiendra bientôt toute entière à l'Histoire ; celle-ci marquera, en traits de feu, l'existence délirante de ce Sénat de sang, et montrera les tombes vieillies de ces nombreuses victimes à nos neveux épouvantés.

TRIBUNAUX.

La session des assises de Bourg, pour le premier trimestre de 1826, est ouverte depuis le 13 février. La seule affaire un peu remarquable que cette Cour ait été appelée à juger, jusqu'ici est une cause de meurtre ; mais l'accusation est venue échouer contre une défense habilement présentée. Le coupable n'a été condamné qu'à un emprisonnement correctionnel, pour homicide commis par imprudence.

ANNONCES JUDICIAIRES.

9. Samedi prochain, vingt-cinq février courant, à neuf heures du matin, sur la place publique du marché de la commune de Vaize, faubourg de Lyon, il sera procédé à la vente, à l'enchère et au comptant, des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Morel, ouvrier fabricant d'étoffes de soie, demeurant en ladite commune de Vaize, grande route de Lyon à Paris par le Bourbonnais. Les objets à vendre consistent en table, chaises, poêle et ses cornets, rouet à canettes, un autre à dévider, deux métiers de fabrique dont l'un garni de sa mécanique dite à la Jacquard ; batterie de cuisine et autres objets.

GIROUD.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 20 février.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 98 fr. 75 c. 60 50 40. 98 f. 35 c. 40 c.

Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. — 65 fr. 25 c. 30 15 65 f. 65 f. 15. 20 c. Rente de Naples. 72 fr. 72 f. 25 c. 71 c. 75 c. Rente d'Espagne, Emprunt royal d'Espagne 47 1/2.

DU 21.

Cinq pour cent, 98 f. 60 c. 50 c. 40 50 60 65 c. Quatre 1/2 pour cent. Trois pour cent, 65 f. 10 c. 15 c. 65 f. 65 f. 10 c. Annuités à 4 pour 100. J. du 22 décembre 1090 f. Obl. de la Ville de Paris. J. Janvier 1390 f. Rente de Naples, 72 f. 30 c. 75 f. Emprunt royal d'Espagne, 47 1/2. Action de la banque, 2000 fr.

THEATRES.

Bénéfice de Madame Camus.

CÉLESTINS. — Le Bal et l'Incendie ou le Vieux Pauvre. — La Porte secrète ou le Revenant par circonstance. — Le Vieillard Bavaurois ou le Dénouciateur. — Le Secrétaire et le Cuisinier.

GRAND THÉÂTRE.

Alexis et Justine. — La Mort d'Adonis. — Le Philinte de Molière ou l'